



**Développement
et Paix**

Un dialogue qui fait la différence :
Un guide pour rencontrer votre personne députée au niveau fédéral



1. Qui est ma personne députée ?

Le site Internet du Parlement du Canada vous indiquera les coordonnées de votre personne députée qui siège à la Chambre des communes, à l'aide de votre code postal au www.parl.gc.ca.

2. Comment contacter ma personne députée ?

Un membre du conseil diocésain, préférablement un résident de la circonscription que représente la personne députée, devrait écrire ou téléphoner au bureau de celle-ci afin d'obtenir un rendez-vous.

Vous devez préciser qu'une délégation de DÉVELOPPEMENT ET PAIX souhaite discuter avec la personne députée des enjeux de la campagne et lui indiquer que plusieurs électeurs dans sa circonscription appuient la demande de DÉVELOPPEMENT ET PAIX.

À ce stade, n'entrez pas dans les détails. Par exemple, ne lui faites pas un rapport détaillé sur le nombre de cartes d'action recueillies. Si votre représentant élu dispose de toutes les informations, il est fort probable qu'il ou elle estime qu'il n'est pas nécessaire de vous rencontrer!

3. Ma personne députée a-t-elle une opinion sur le sujet ?

Il est fort probable que votre personne député n'ait pas connaissance des enjeux de la campagne de DÉVELOPPEMENT ET PAIX; effectuez malgré tout une petite vérification. Le site Internet du Parlement offre une présentation des 313 personnes élues.

Détail intéressant, chaque présentation indique à quels comités de la Chambre des communes participe la personne députée que vous allez rencontrer (cliquez dans le choix de menu *Expérience fédérale*).

Si elle participe aux délibérations du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, il est fort probable qu'elle connaisse les enjeux de la campagne, qu'elle ait une opinion à ce sujet ou qu'elle ait déjà été sensibilisée à la cause. Autant dire que ces personnes doivent absolument être rencontrées!

4. Comment se déroule une telle rencontre ?

Une telle rencontre dure normalement entre trente et soixante minutes. À la suite des présentations, insistez sur le fait que la majeure partie des personnes présentes habitent la circonscription électorale et sont donc des électeurs et des électrices. Une personne désignée devra expliquer notre campagne, nos demandes et indiquer le nombre de personnes de la circonscription qui appuient ces demandes. Une autre personne désignée sera chargée de prendre des notes et de rédiger un bref compte-rendu de la rencontre.

Le parlementaire doit disposer de suffisamment de temps pour poser des questions, donner sa propre opinion et suggérer des actions éventuelles.

Il est également possible que votre élu local ne soit pas en faveur des demandes de la campagne. Dans un tel cas, expliquez votre désaccord – et celui des signataires – de manière posée et polie.

En fin de rencontre, vous devez vous assurer d’obtenir un engagement de la part de votre représentant ou représentante à la Chambre des communes. Cet engagement peut prendre plusieurs formes. On pourrait demander à cette personne d’appuyer les demandes de DÉVELOPPEMENT ET PAIX, d’écrire au ministre des Affaires étrangères, d’intervenir à la Chambre des communes ou d’en discuter avec les membres de son parti lors d’une prochaine rencontre.

Lorsque se termine l’entretien, avant les remerciements et la photographie officielle, une personne déléguée résume les engagements pris lors de l’échange.

5. Comment bien se préparer ?

Relisez les documents préparés par DÉVELOPPEMENT ET PAIX dans le cadre de cette campagne, et dressez une liste de questions auxquelles vous pourriez avoir à répondre. Certaines questions sont prévisibles et d’autres peuvent être plus difficiles à répondre :

- Qui sont les personnes présentes ?
- Qu’est-ce que DÉVELOPPEMENT ET PAIX ?
- Quelles activités organisez-vous dans votre circonscription ?
- Pourquoi cet enjeu est important pour vous ?
- Pourquoi un organisme catholique s’implique dans ce dossier ?

6. Quels sont les éléments importants à ne pas oublier ?

Voici quelques conseils. La plupart semblent aller de soi, mais nous croyons qu’il est pertinent de les rappeler :

- Gardez votre calme. Après tout, vous rencontrez votre représentant, celui ou celle qui parle et agit en votre nom à Ottawa.
- N’arrivez pas en retard. Cela créerait une tension inutile.
- Demeurez courtois en tout temps et ce, même si la personne députée manifeste son désaccord ou même son agacement devant vos demandes. Vous exprimez les points de vue de gens de la circonscription qui ont signé la carte d’action mais vous représentez également DÉVELOPPEMENT ET PAIX.
- La durée de la rencontre a probablement déjà été fixée à l’avance. Respectez cette durée.
- Assurez d’avoir des échanges équilibrés. Après avoir présenté la situation et les solutions proposées par DÉVELOPPEMENT ET PAIX, permettez à votre personne députée de donner sa vision de la problématique.
- S’il ne connaît pas ce dossier, l’élu local demandera inévitablement : « Qu’attendez-vous de moi ? Quel rôle puis-je jouer ? » Soyez prêts à suggérer des réponses comme : l’inviter à signer notre carte d’action, à soumettre une question à la Chambre des communes ou à agir pour que les caucus de son parti prenne position dans ce dossier.

7. Après la rencontre, on fait quoi ?

- 1) Il faut rédiger une lettre de remerciements et de suivi. On remercie la personne député pour avoir accueilli la délégation de DÉVELOPPEMENT ET PAIX. On lui rappelle ensuite quels engagements ont été pris, de part et d'autre. On indique aussi les échéances déterminées, si c'est le cas.
- 2) On termine la lettre en l'invitant à nous informer de toute activité parlementaire qui pourrait être d'intérêt pour notre campagne. On l'assure enfin que les membres du conseil diocésain sont disponibles pour toute consultation sur des sujets qui concernent le développement international.

Chaque délégation qui rencontre un élu doit ensuite soumettre un bref rapport sur l'activité. Un tel rapport permet à DÉVELOPPEMENT ET PAIX de recueillir rapidement le plus grand nombre de données sur les rencontres et de mesurer l'impact de l'action de représentation.

Afin de faciliter la transmission de ces rapports locaux, un formulaire électronique a été élaboré au www.devp.org/fr/advocacy/mp/report. Chaque délégation doit inscrire le nom de la personne députée rencontrée ainsi que la date et l'endroit de la rencontre. Plus important, la personne qui complètera le rapport est invitée à fournir des détails sur le déroulement de la rencontre (par exemple le climat, les étapes de la rencontre, etc.) ainsi que sur les décisions qu'entend prendre ou défendre la personne députée (elle va poser une question à la Chambre des communes, veut consulter son parti, va répondre par lettre d'ici deux semaines, veut nous obtenir un rendez-vous avec un ministre, ou rejette les demandes de DÉVELOPPEMENT ET PAIX).

Remplir ce questionnaire ne prend que quelques minutes. Il est important de mandater un membre de la délégation pour cette tâche. Les données recueillies seront ensuite diffusées (noms des personnes députées rencontrées, engagements pris, etc.).

8. Est-ce que ma visite locale est importante ?

Elle est très importante. Voici deux raisons :

- 1) Pour votre conseil diocésain, cette rencontre permet de faire connaissance avec les personnes députées dont les circonscriptions électorales se trouvent sur le territoire diocésain. Elles sauront dorénavant que, dans leur comté respectif, des gens s'intéressent particulièrement aux questions internationales. Votre personne députée voudra sans doute vous consulter à l'avenir.
- 2) Pour DÉVELOPPEMENT ET PAIX, chaque rencontre réalisée à la grandeur du Canada ajoute une pression supplémentaire en faveur des demandes de notre campagne et constituent donc un pas de plus pour la création d'un mécanisme d'ombudsman.

9. Peut-on utiliser les médias ?

Bien sûr. Les médias peuvent porter les enjeux de la campagne à l'attention d'un public beaucoup plus large. Les personnes élues à différents postes publics sont particulièrement soucieuses de leur



image. Qu'elles soient députées, maires, conseillères d'un arrondissement, présidentes d'un CLSC ou d'une commission scolaire, les personnes élues voient - habituellement d'un bon œil - bon nombre de leurs gestes et de leurs décisions être scrutés et relatés par les médias d'information. Elles ne s'offusqueront certainement pas d'être vues auprès des gens faisant partie de leur comté.

L'envoi d'un communiqué de presse aux journaux quotidiens locaux, la radio et les stations de télévision, aidera à publiciser votre rencontre avec votre personne députée et les enjeux de la campagne. Voici un exemple de communiqué :



COMMUNIQUÉ

Rencontre entre les membres de DÉVELOPPEMENT ET PAIX de (région) et la personne députée (nom) :
Nous souhaitons que ... (demande de la campagne)

Lieu, date – Le gouvernement canadien devrait rapidement ... (demande de la campagne), estiment les membres de DÉVELOPPEMENT ET PAIX.

Cette demande a été faite à nouveau (jour) dernier à la personne députée de (nom de comté), (nom complet de la personne députée).

(Nombre de personnes) du comté de (nom de la circonscription) ont récemment signé une carte d'action en appui à cette demande.

La personne députée (nom) s'est montré (favorable, défavorable) à nos demandes. Elle a aussi manifesté son intention de (nommer ses engagements).

Toutes les cartes d'action recueillies dans la circonscription seront ensuite acheminées au député de (nom de la circonscription) par DÉVELOPPEMENT ET PAIX

-30-

Source : (nom + numéro de téléphone)

(Inclure une photo de la rencontre)

Quelques conseils:

- Pensez à qui vous ciblez
- Utilisez un titre clair et accrocheur
- Rédigez le texte dans un style simple et accessible
- Inclure au moins une citation
- Inclure tous les faits pertinents
- Inclure les coordonnées (y compris les téléphones cellulaires)

10. Quelques questions et réponses

- **Est-ce que je connais assez bien les enjeux?**
Nous ne sommes pas des experts sur les enjeux et votre personne députée non plus. Mais vous êtes des experts lorsqu'il s'agit de défendre les populations du Sud. Vous êtes surtout des personnes électrices intéressées par les questions internationales.
- **Faut-il inviter notre évêque?**
Ce n'est pas obligatoire. Cependant sa présence pourrait ajouter du poids à la rencontre. Notre conseil : informez les autorités diocésaines de la tenue de cette rencontre.
- **Une personne députée peut-elle recevoir plusieurs délégations diocésaines?**
Oui, c'est possible car certaines circonscriptions électorales sont plus grandes que d'autres et ont plus de membres que certains diocèses; c'est le cas des diocèses situés près des grandes villes. Un village appartient à un comté électoral et quelquefois son voisin appartient à un autre. Nous vous suggérons de vérifier si c'est le cas chez vous et de voir s'il est possible de réunir les délégations en une seule. L'important, est de rencontrer chaque personne députée au moins une fois.
- **Est-il vrai que certains conseils diocésains rencontreront plusieurs personnes députées?**
C'est exact. Il y a 308 élus locaux au Canada et moins de 70 diocèses catholiques. Les diocèses les plus peuplés englobent habituellement plusieurs circonscriptions électorales.